



ERIC BESSON
MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le lundi 19 mars 2012
N° 571

Eric BESSON annonce une feuille de route pour l'hydrolien

Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, s'est rendu ce matin au siège de DCNS pour rencontrer les acteurs français des énergies marines renouvelables. Il a été accueilli par Patrick BOISSIER, Président directeur général de DCNS, en présence de Michel AYMERIC, Secrétaire général de la mer, Jean-Yves PERROT, Président de l'IFREMER, Vincent DENBY-WILKES, Président de France Énergies Marine, Francis VALLAT, Président du Cluster Maritime France, Jean-Marie CARNET, Délégué général du Groupement des Industries de Construction et d'Activités Navales, Hervé MOULINIER, Président du pôle de compétitivité Mer Bretagne, Patrick BARAONA, Directeur du pôle de compétitivité Mer PACA, Michel MORVAN, Directeur Technopôle Brest-Iroise, et de Michel SEVIN, Directeur général de Ports Normands Associés. Des élus des régions Basse-Normandie et Bretagne étaient également présents.

Le Ministre a fixé l'objectif de faire de la France le premier pôle européen des énergies marines renouvelables, avec de nouvelles filières industrielles à forte valeur ajoutée, compétitives à l'exportation et qui peuvent générer des dizaines de milliers d'emplois.

Il a rappelé les moyens sans précédent mobilisés par le Gouvernement depuis 5 ans pour développer toutes les énergies marines renouvelables :

- lancement d'un premier appel d'offres de 3 000 MW pour l'éolien offshore, dont les résultats seront annoncés au mois d'avril et qui va créer 10 000 nouveaux emplois en France. Le Gouvernement prépare activement le deuxième appel d'offres. Eric BESSON a d'ailleurs inauguré le premier prototype d'éolienne offshore française cet après-midi à Saint-Nazaire ;
- création de l'institut d'excellence énergies décarbonées « France Énergies Marines » pour renforcer l'innovation, dont le conseil d'administration a été installé le 15 mars à Brest et qui bénéficiera d'un financement de l'État pour 34,3 millions d'euros au cours des 10 prochaines années ;
- financement de 5 projets technologiques pour 40 millions d'euros : 2 pour l'éolien offshore flottant (« WINFLO » en Bretagne et « VERTIWIND » en région PACA), 2 pour les hydroliennes (« ORCA » et « SABELLA-D10 »), et 1 dans le domaine de l'énergie de la houle (« S3 »).

Au total, près de 80 millions d'euros des Investissements d'Avenir ont été investis par l'État dans les énergies marines renouvelables. **Le Ministre a annoncé le lancement d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) d'ici la fin de l'année pour les technologies qui en auraient besoin.**



Le Gouvernement accompagne ainsi la concrétisation industrielle des différentes énergies marines renouvelables exploitant le vent (éolien offshore), les courants des marées (hydrolien), l'énergie des vagues (houlomoteur) et l'énergie thermique des mers. Eric BESSON s'est félicité de la création d'une première filière industrielle de l'éolien offshore.

Le Ministre a souligné que toutes les conditions étaient désormais réunies pour faire émerger une deuxième filière industrielle française des énergies marines renouvelables, avec les hydroliennes sous-marines. Il a présenté une feuille de route pour y parvenir :

- **d'ici la fin avril, le Ministère chargé de l'Energie publiera une demande d'information en vue d'exploiter le potentiel français du Raz Blanchard**, qui constitue en Manche le deuxième gisement hydrolien d'Europe. Cette démarche permettra aux industriels et aux énergéticiens de proposer des solutions techniques et des schémas financiers. Elle s'accompagnera d'un travail des services de l'Etat pour préparer, avec l'ensemble des acteurs, la définition des zones possibles d'installation des hydroliennes. Les résultats de la demande d'information devront être disponibles avant fin 2012 ;
- **d'ici la fin de l'année, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) précisera les conditions dans lesquelles les champs d'hydroliennes du Raz Blanchard pourront être raccordés au réseau national d'électricité**. Cette mission tiendra compte de l'accord en vue de développer une interconnexion sous-marine entre l'Angleterre, l'île anglo-normande d'Alderney et la France, signé le 17 février à Paris, à l'occasion du sommet franco-britannique. Cet accord entre RTE, Alderney Renewable Energy et Transmission Capital porte précisément sur l'évacuation de l'électricité produite par les courants marins du Raz Blanchard ;
- **l'objectif est d'être ainsi en mesure de lancer avant deux ans un appel d'offres commercial du type de l'éolien offshore.**

Afin de mettre en œuvre cette feuille de route, Eric BESSON réunira début avril l'ensemble des services de l'Etat pour un premier point d'étapes.

« Les énergies marines renouvelables constituent une opportunité industrielle pour la France. Cette opportunité, nous allons la saisir complètement. Avec l'appel d'offres pour l'éolien offshore et les investissements d'avenir, la feuille de route pour le développement des hydroliennes est une nouvelle étape déterminante », a déclaré Eric BESSON.

Contact presse :

Cabinet d'Eric BESSON - Pierre-Antoine LACHAL / Clotilde LARROSE : 01 53 18 45 13